

Injuste ou pas ?

Par **KalouPSG**, le **03/02/2007** à **21:54**

Aux partiels de L1 de Janvier j ai eu comme question "la guerre privée limitée par l Eglise"
(matière sans TD)

J ai donc parlé de la "Paix de Dieu" où j ai absolument tout dit et aussi du principe de la trêve de Dieu, j ai tout bien expliqué sauf que j avais oublié son nom donc je l ai passé sous silence j avoue !

Ensuite j ai dit que l Eglise arrivait pas à se faire respecter dans ce domaine j ai expliqué les raisons etc ...

En plus du nom de la trêve de Dieu j ai oublié de parler du concil catalan d EMME qui fait 1 ligne dans le cours

Note : 3

Alors je voulais savoir si ca semble justifié ou pas, ou alors qu elle pourrait etre les raison de cette note lamentable parce que là je vois pas

Par **ptouhari**, le **04/02/2007** à **12:16**

Je crois que le mieux c'est d'aller consulter la copie et demander une explication au professeur qui normalemet la donnera. Par contre, il n'y a aucun moyen de recours contre une note, celle-ci est souveraine.

Par **Talion**, le **05/02/2007** à **15:48**

[quote="ptouhari":hxbuc5w]Je crois que le mieux c'est d'aller consulter la copie et demander une explication au professeur qui normalemet la donnera. Par contre, il n'y a aucun moyen de

recours contre une note, celle-ci est souveraine. [/quote:hxbuc5w]

Non la contestation est toujours possible, mais c'est tendu de jouer cette carte.

Maintenant, si tu as commis des erreurs, fais des oublis, et que tu n'as pas mentionné clairement une notion pourtant essentielle, cette note, si faible te semble-t-elle, peut être tout à fait justifiée.

Par **candix**, le **05/02/2007** à **20:57**

bah quand meme 3 c'est vraiment pas beaucoup, bon c'est sur qu'apres faut voir mais bon
:))

sinon, oui demander sa copie ca peut etre bien pour comprendre 

Par **ptouhari**, le **05/02/2007** à **21:37**

Par contre, je suis désolé de redire que la contestation d'une note est impossible au contentieux. On peut tenter un recours gracieux devant le président de l'Université, mais la contestation contentieuse d'une note est irrecevable. Seules les conditions de l'examen sont contestables. J'ai oublié l'arrêt du CE et je m'en excuse, mais j'en suis sur.
Encore pardon.

Par **kyouko**, le **06/02/2007** à **23:11**

Personnellement je serais incapable de répondre a ce sujet. En L1 l'année dernière je n'ai pas du tout vu ces notions.

A part aborder le développement et l'apparition du christianisme en tant que religion d'Etat, je vois rien que je connaisse en rapport

Par **KalouPSG**, le **06/02/2007** à **23:45**

:))

Merci pour vos réponses 

De tout façon je compte pas du tout contester ma note, c'est même hors de question, je vois

pas pourquoi on m aurait mis une telle note si je la méritait pas, je suis un peu déçu c est tout !

Enfin j irai chercher ma copie juste pour voir ce qu il n y allait pas pour ne pas refaire les

memes erreurs mais je suis sur qu il y a une raison tout a fait valable 

Par **Talion**, le **08/02/2007** à **18:42**

[quote="ptouhari":v3jwpjjq]Par contre, je suis désolé de redire que la contestation d'une note est impossible au contentieux. On peut tenter un recours gracieux devant le président de l'Université, mais la contestation contentieuse d'une note est irrecevable. Seules les conditions de l'examen sont contestables. J'ai oublié l'arrêt du CE et je m'en excuse, mais j'en suis sur.

Encore pardon.[/quote:v3jwpjjq]

Là c'est à mon tour de m'excuser, mais tu envisages tout de suite la contestation devant le tribunal. Tu sais que certaines règles doivent être respectées concernant les corrections. Si par exemple sa copie n'a pas été corrigée par 2 enseignants, si la différence entre les 2 notes proposées est importante, ou si la note choisie n'est pas assez justifiée par les correcteurs, il y a toujours une possibilité de demander au prof responsable de la matière un réexamen de la copie.

Par **ptouhari**, le **09/02/2007** à **09:30**

Sur ce dernier point, je suis d'accord. On peut en effet demander un réexamen de la copie notamment pour les raisons que tu donnes.

Nous sommes donc d'accord.

Sinon, il semblerait que tu sois chargé de td si j'en crois ta connaissance du système de correction... En quelle matière? Dans quelle fac?

A bientôt.

Par **Talion**, le **09/02/2007** à **20:46**

;)

Oki 

Je n'envisageais absolument pas un recours administratif en fait, d'où notre incompréhension de départ ;

Je suis chargé de td en histoire du droit, à la fac de Versailles. Je suis passé par Assas

également, toujours dans cette matière

:)

Image not found or type unknown

Par **ptouhari**, le **12/02/2007** à **23:23**

Très bien et félicitations car l'histoire du droit est assez rare... trop rare à mon gout. Plutôt privatiste ou publiciste? Quant à moi, j'essaye de faire du droit constitutionnel, et j'enseigne à Rouen. Je vis également à Paris.

A bientôt

Par **fan**, le **26/02/2007** à **02:11**

Tallion, j'ai un problème, j'adore l'histoire du droit public surtout, l'histoire du droit privé un peu moins, mais chaque année (4ème année de 2ème année) je me plante, notes du style, 1,

1,50, 2,50 ou encore 3,50 ça viens de quoi ? et en plus j'apprend mon cours. Image not found or type unknown Aux

questions posées en cours magistraux, les autres étudiants n'ont pas le temps de "dégainer".

Je n'ai plus de TD depuis 2 ans, depuis la réforme LMD. Image not found or type unknown